



**JEUNESSE SPORTIVE DE JUAN-LES-PINS
FOOTBALL**

N° d'affiliation : 528236

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2017 / 2018

1 – Tout enfant désireux de pratiquer le football au sein de la Jeunesse Sportive de Juan les Pins et de participer aux manifestations organisées par le Club (entraînements, rencontres, tournois, stages lors des vacances scolaires, déplacements, ...) doit obligatoirement être licencié au sein du Club. Pour tout renseignement s'adresser à l'accueil du Club ou par téléphone au 04 93 33 01 07.

2 – La demande de licence doit être validée par la signature et le tampon d'un médecin autorisant la pratique du football. Elle doit être signée par le titulaire s'il est majeur ou par son représentant légal s'il est mineur.

3 – Tout licencié doit s'acquitter d'une cotisation fixée pour la saison 2017 / 2018 à 170 € pour la saison.

4 – Tout licencié à jour de sa cotisation reçoit de la part du Club un survêtement, un short, une paire de chaussettes, un maillot aux couleurs du Club dont il doit obligatoirement se vêtir le jour du match. Il reçoit avant chaque rencontre un maillot qu'il doit rendre à la fin de celle-ci.

5 – Tout joueur participant aux entraînements et ou aux matches doit être équipé d'une paire de chaussures adaptée (les stabilisées sont particulièrement recommandées) et des protège-tibias conformes à la pratique du football.

6 – En cas de perte ou de vol de son matériel, le Club ne peut être tenu responsable. Afin d'éviter tout désagrément, il est vivement conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les sacs aux vestiaires.

7 – Tout licencié du Club doit participer aux entraînements de sa catégorie et s'il est convoqué aux rencontres de son équipe. Il devra respecter les horaires affichés et la discipline imposée par son éducateur. En cas d'indisponibilité il doit impérativement en informer son éducateur dans les plus brefs délais, ou éventuellement, l'accueil du Club au 04 93 33 01 07 afin de ne pas pénaliser l'équipe.

8 – En fin de saison, tout licencié pourra participer à des tournois s'il le souhaite.

9 – RESPECT D'AUTRUI

Sont interdits les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations d'assiduité et de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres licenciés, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre du Club.

Les sanctions sportives subies lors des matches (avertissement / carton jaune et exclusion / carton rouge) pourront donner lieu à réparation sous forme pédagogique dans le cadre de la vie du Club.

10 – Le simple fait d'être licencié à la Jeunesse Sportive de Juan les Pins implique l'acceptation sans réserve de ce règlement pour le licencié, ses parents ou représentants légaux.

DATE : / /

SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX :

Père,

Mère,

Autre,

Siège : Stade Gilbert Auvergne - 495 chemin des Eucalyptus - 06160 JUAN LES PINS

Tél : 04 93 33 01 07 Mél : jsjuanlespins@gmail.com Site : <http://jsjuanlespins.footeo.com>



et

